

N° 137 AVRIL 2023

Le baromètre Urssaf

Suivi de la conjoncture économique du secteur privé

Hausse modique de l'emploi en Île-de-France

Au 4º trimestre 2022, l'emploi salarié privé en Île-de-France progresse de 0,1 % sur un trimestre. Cette hausse intervient malgré un contexte économique adverse : l'inflation évolue toujours à un niveau élevé et les anticipations pour 2023 sont moroses. Tous les grands secteurs affichent une timide progression ce trimestre. Ainsi, l'intérim (+ 0,2 %), le tertiaire hors-intérim (+ 0,1 %), l'industrie (+ 0,1 %) et la construction (+ 0,1 %) gagnent peu d'emplois.

Le niveau d'emploi francilien affiche une hausse de 93 700 emplois sur un an (+ 1,9 %). En incluant les apprentis, l'évolution de l'emploi est de 2,4 %.

La masse salariale hors prime de partage de la valeur augmente de 1,1 % par rapport au trimestre précédent. Cette progression provient majoritairement d'une augmentation des salaires en lien avec les différents accords de branche et de la hausse du Smic en août qui s'applique sur l'ensemble du 4º trimestre.

Sur un an, la masse salariale cumulée, hors prime de partage de la valeur, progresse de 9,9 % (+ 6,8 % sur le seul 4° trimestre), soit une progression un peu plus importante que celle observée sur le plan national (+ 8,7 %). Ces chiffres sont respectivement de 10,3 % et 9,2 % pour l'Île-de-France et la France en incluant la prime de partage de la valeur (exonérée de toutes cotisations et contributions sociales). Sur un an, la croissance du salaire moyen par tête (SMPT) hors prime de partage de la valeur francilien est de 4,4 %.

Indicateurs calculés sur le champ géographique de l'Île-de-France

Évolution annuelle de la DPAE à fin janvier 2023

Nombre total de DPAE (hors intérim) (sur 12 mois glissants)	+ 20,6 %
Nombre total de DPAE (hors intérim) (sur 3 mois glissants)	+ 5,2 %
Nombre de DPAE en CDI (sur 12 mois glissants)	+ 14,7 %
Nombre de DPAE en CDD de plus d'un mois (sur 12 mois glissants)	+ 4,4 %
Nombre de DPAE en CDD de moins d'un mois (sur 12 mois glissants)	+ 25,6 %
Nombre de DPAE en CDI (sur 12 mois glissants)	1 597 060

Évolution annuelle à fin décembre 2022

Effectifs salariés	+ 1,9 %
Niveau des effectifs privés (données désaisonnalisées)	4 914 303

Évolution annuelle du 4° trimestre 2022

Assiette salariale	+ 6,8 %
--------------------	---------

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Chiffre clé

93 700

emplois créés sur un an dans la région

L'Urssaf Île-de-France, observatoire statistique régional

Au fil des formalités remplies par les personnes physiques ou morales qui déclarent et paient des cotisations et des contributions sociales, les Urssaf collectent des données essentielles sur le tissu économique, l'emploi et les revenus du travail dans leur région de compétence. L'Urssaf Île-de-France est compétente auprès des acteurs économiques installés dans la région. En 2022, elle a collecté 132,5 milliards d'euros de cotisations pour financer les prestations de Sécurité sociale.

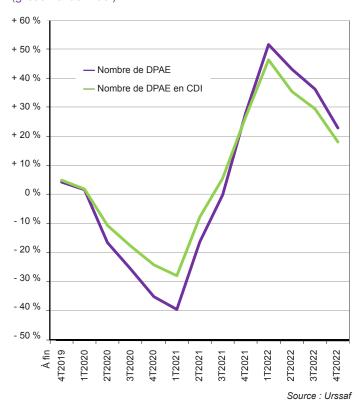
Évolution contrastée des DPAE

À fin janvier 2023, le nombre de déclarations préalables à l'embauche (DPAE) hors intérim est en augmentation de 20,6 % sur un an glissant. Cette forte hausse s'explique notamment par une comparaison favorable avec des mois touchés par les effets de la crise sanitaire.

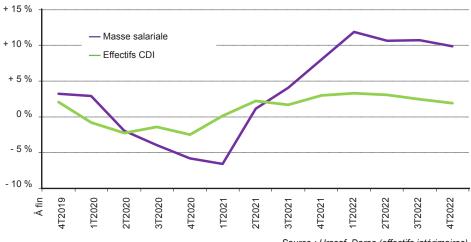
Deux tendances se distinguent en comparant avec les périodes d'avant-crise : les CDI et les CDD de plus d'un mois sont plus nombreux, alors que les CDD de moins d'un mois sont inférieurs à leur niveau antérieur. L'évolution de la législation pourrait expliquer cette utilisation plus modérée des contrats courts. En effet, le dispositif de bonus-malus assurance chômage vise à inciter les entreprises à allonger la durée des contrats de travail et réduire le recours aux contrats courts, en se basant sur leur taux de séparation. Ce dernier correspond au nombre de fins de contrats de travail ou de missions d'intérim assorties d'une inscription à Pôle emploi, rapporté à l'effectif annuel moyen.

Sur les trois derniers mois en glissement annuel, les CDD de moins d'un mois sont en hausse de 7,6 % sans retrouver le niveau d'avant crise sanitaire. Les CDI (+ 1,9 %) continuent de progresser alors que les CDD de plus d'un mois (4,4 %) affichent une baisse significative. Dans un contexte économique incertain, la mobilité professionnelle externe, qui peut se mesurer à l'aide du nombre de DPAE, commence à se stabiliser.

Évolution du nombre de DPAE hors intérim (glissement annuel)



Évolution de la masse salariale et effectifs



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)